

■ JUZIERS

Des centaines de pneus abandonnés dans la forêt



Plusieurs centaines de pneus usagés ont été découverts abandonnés en forêt de Juziers, jeudi dernier. L'endroit est régulièrement la cible de dépôts sauvages, mais d'une telle ampleur, c'est unique. Le maire a déposé plainte.

L'air de la forêt, d'habitude si agréable à respirer, laisse exhaler un curieux parfum de caoutchouc.

A Juziers, le GR2, a pris des allures de dépotoir. Des centaines et des centaines de pneus usagés de différentes tailles sont amoncelés, sur une soixantaine de mètres, de part et d'autre de ce chemin forestier accessible depuis la route de la Chartre.

Une pollution d'une ampleur inédite

Une pollution, d'une ampleur inédite à l'échelle de Juziers, découverte jeudi matin par le policier municipal, lors de sa ronde quotidienne. « Ça n'y était pas la veille », déclare le maire, Philippe Ferrand. Il faut dire que l'endroit, reculé des habitations, est régulièrement la cible de dépôts sauvages. D'ail-



Philippe Ferrand, le maire, est furieux. Plusieurs centaines de pneus ont été abandonnés en forêt. L'enlèvement pourrait coûter plusieurs milliers d'euros.

leurs, à proximité de ces pneus, et des gravats abandonnés là on trouve aussi de vieux meubles depuis un mois.

« Parfois on arrive à identifier l'auteur grâce à des

documents laissés sur place, poursuit l'élu, fureux. On dépose plainte et on transmet ces informations. Mais là, il n'y a rien pour remonter à la source. »

La ville a fait appel à une entreprise spécialisée pour retirer les pneus.

Elle attend de recevoir un devis. La facture risque bien d'être salée. « Le professionnel m'a parlé d'un tarif à 13 euros l'unité. Il y en a plus de 500, ce qui représente un coût exorbitant pour le budget de la commune, s'agace le maire. On va demander un prix au poids, ou un forfait. La mairie n'a pas les moyens humains d'effectuer l'opération. »

Dépôt de plainte

Philippe Ferrand a déposé plainte dès jeudi au commissariat de Limay. « Je veux que la police enquête et retrouve l'auteur. Elle a les moyens de contacter les professionnels du pneu de la région et de

vérifier les reçus de mise en décharge », estime-t-il.

Alors que faire pour lutter contre ces comportements, certainement l'œuvre d'un professionnel peu scrupuleux ? La vidéosurveillance ? Cette commune de 3 700 habitants n'est pas équipée et le maire ne croit pas que ce soit la solution miracle.

« Les pièges photographiques (des caméras avec détecteurs de mouvements *ndlr*) ne sont pas efficaces. De nuit, avec les phares des véhicules, on ne peut pas lire les plaques », indique-t-il.

L'élu envisage plutôt de fermer l'accès aux véhicules à cette forêt privée, partagée entre de nombreux propriétaires dont la mairie. « On va mettre des barrières, souffle-t-il. Même si malheureusement, cela va gêner les promeneurs et les personnes sans histoire. »

Renaud Vilafranca